

---

Adresse de la société populaire de Melun qui réclame des mesures contre le fanatisme et félicite la Convention sur ses travaux, en annexe de la séance du 21 nivôse an II (10 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Melun qui réclame des mesures contre le fanatisme et félicite la Convention sur ses travaux, en annexe de la séance du 21 nivôse an II (10 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 188-189;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_35818\\_t2\\_0188\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35818_t2_0188_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

3° un brevet portant concession de la croix de St Louis en faveur du citoyen Arnaud Meynière ancien capitaine du régiment ci-devant Bretagne, la croix t'ayant été adressée le huit juin dernier.

4° autre croix de St Louis sans brevet, du citoyen Pierre Henri Puch, de Gorsse.

5° autre croix de St Louis avec le brevet du citoyen Louis Vivien ancien gendarme.

6° autre croix de St Louis sans brevet du citoyen St-Hilaire, de la commune de La Linde.

Je te prie citoyen président de me faire accuser la réception de tous ces effets ».

L'agent national du district : BRURAC.

c

**Le citoyen Sissous, de la commune de Lanoue, a fait parvenir une bourse contenant 80 jetons en argent, de contrôleurs des rentes et autres; plus, 6 décorations militaires, sans désignation du nom de ceux à qui elles ont appartenu.**

**La séance est levée à quatre heures.**

*Signé, DAVID (président);*  
PERRIN (des Vosges), JAY, PÉLISSIER,  
MONMAYOU, CLAUZEL, Gbl. BOUQUIER  
(secrétaires) (1).

## AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

### 43

[*La Sté popul. de Melun à la Conv., 8 niv. II*] (2)

« Citoyens représentants,

En dépit de la rage de tous les monstres de la Nature, la célèbre Montagne a donc encore une fois sauvé la République! Sous l'empire de la liberté, le François redevenu lui-même; le François, peuple souverain, guidé par ses véritables amis, a donc prouvé à l'univers qu'il peut vouloir et faire exécuter sa volonté suprême. — Je veux la liberté, a dit un peuple qui connoit ses droits, et la liberté est triomphante.

Grâces te soient mille et mille fois rendues, Montagne révérée de l'ardent patriote et du philosophe de bonne foi. De ton sein sont sorties les paroles de vérité, le peuple les a entendues, et tes apôtres couverts de ton égide, ont conduit de victoires en victoires, ces légions de héros qui méprisent le fanatisme et ses suppôts, voient les grands ce qu'ils sont et les rois ce qu'ils sont devenus.

Mais fidèles Montagnards, seriez-vous moins grands que vous êtes dignes de l'être? Resteriez-vous à ce niveau où l'homme voit le mal et redoute la violence du remède, sans oser

s'élever à cette hauteur où planent les génies bienfaisants. — Certes le mal soulagé est un grand bien, mais les maux prévus par la destruction de leur germe est le bonheur suprême. — Eh bien nos fidèles amis, dignes flambeaux du peuple, prévenez des maux incalculables, en mettant à profit les réflexions que nous livrons à votre sagesse.

Dans les bouillants transports de la joie qui nous anime, au récit des hauts faits de nos guerriers, pourquoi faut-il qu'un triste souvenir vienne sans cesse nous arracher à l'ivresse du bonheur? Nos ennemis, il est vrai, mordent la poussière; les tyrans tremblent sur des trônes qui croulent; le fanatisme fuit le grand jour, mais, citoyens représentants, le fanatisme s'alimente dans l'ombre, y aiguise ses poignards, et le repos du sage est le signal des fureurs de l'insensé. Voyez ce qui s'est passé presque sous vos yeux aux portes de Coulommiers, au moment où un digne Montagnard venoit de réchauffer l'esprit public dans notre département, où Dubouchet avoit épuré les administrations, étourdi l'aristocratie, effarouché les sectaires de la déraison. Nous jouiss[i]ons du calme, nous nous félicitions, cependant le volcan préparoit sa lave, et au moindre revers dans le district de Rozoy, tous les points du département eussent peut-être présenté de nouvelles forces aux fanatiques et un tombeau aux patriotes.

Voilà le mal, sa cause est connue, c'est le fanatisme, mais où est le principe de ses moyens toujours renaissants? C'est là la grande question et une fois résolue, la source de nos maux sera à découvert alors que cette main hardie qui tient la destinée de la France, la tarisse jusque dans ses plus profondes radifications (*sic*), le fanatisme détruit, de cet instant datera l'époque de la félicité de la France.

Eh bien, mandataires du peuple, la Société populaire de Melun a vu ce principe destructeur, ce ferment, cet aliment des maux qui ont creusé la plaie profonde qui nous mine dans les résultats des raisonnements mathématiques de quelques-uns de ses braves sans-culottes.

Nos enfants, disent-ils, servent la Patrie, ils font bien leur devoir et notre joie est sans bornes: la guerre coûte à la République, nous en payons gaiement les frais par des contributions et nous nous cotisons encore tous les jours pour venir au secours des besoins de nos défenseurs. En tout cela, rien de mieux, mais dans nos contributions annuelles, le paiement du culte y entre pour une forte somme, et pourquoi donc s'appauvrir pour entretenir dans une heureuse aisance les ministres d'un culte intolérant dont l'oisiveté n'est troublée que par les efforts des intrigues qu'ils lient pour exterminer le bienfaiteur qui l'alimente. Comment nous pousserions l'aveuglement au point de perpétuer le crime politique, de défrayer ce culte après l'expérience de l'exécrable Vendée, après les orages qui ont éclaté et qui peut-être se forment encore autour de nous? et il seroit possible que le père infortuné auroit sans cesse devant les yeux qu'il arrose la terre de sa sueur pour élever un fils et nourrir en même temps le scélérat qui le fera assassiner au nom d'un Dieu de paix. Ils paieraient le prêtre qui fomenté la guerre civile, ils paieraient ensuite les frais de cette même guerre, et chacun de ses fils seroit tour à tour une victime dévouée en naissant à être offerte en holo-

(1) P.V., XXIX, 162.

(2) C 289, pl. 892, p. 34.

causte sur l'abominable autel du fanatisme. Eh bien, si le temple de la Raison est entretenu par ses adorateurs, que la chaire du mensonge le soit donc par l'idiot qui abjure les principes d'un être bienfaisant pour servir la cause des bourreaux de l'humanité, et que l'homme sensé ne soit pas plus longtemps condamné à alimenter le tigre qui, pour prix de toutes ses privations, lui déchirera les entrailles s'il ne fléchit pas le genou devant ses pagodes.

Tel est le langage, Citoyens Représentants, des braves sans-culottes de Melun. A ces traits pourriez-vous ne pas reconnaître le langage de la saine raison ? Oui, c'est elle qui a parlé, et ses fidèles interprètes ne pourront s'y méprendre. Notre vœu unanime est donc qu'on laisse à ces automates qui rarement le sont sur l'article de l'intérêt, le soin de salarier les acteurs de leurs spectacles mystiques : c'est alors qu'ils en calculeront le mérite; alors chaque privation pour satisfaire les goûts et la cupidité de l'insatiable pasteur sera un trait de lumière pour le père et la mère de famille et promptement guéris d'un goût pour des mascarades qui ne se perpétuent que par la facilité d'en jouir sans rétribution apparente, la raison sous les auspices de l'intérêt entrera sans effort dans ces âmes bonnes et seulement égarées par la superstition.

Nous ajouterons qu'en applaudissant au décret du 18 frimaire qui consacre de nouveau la liberté des cultes, et à celui qui assure un sort aux ecclésiastiques qui ont le plus contribué à renverser les préjugés religieux par une abdication authentique et la remise de leurs lettres de prêtrise, notre vœu est encore qu'il soit décrété qu'après la publication de la loi à intervenir tout prêtre qui seroit convaincu d'avoir exercé une seule de ses fonctions comme ministre du culte postérieurement à la remise de ses lettres de prêtrise, soit à jamais privé du secours accordé par la Nation aux ecclésiastiques qui renoncent à l'exercice de leur ministère.

Et enfin notre dernier vœu est que chaque secte devant fournir aux frais de son culte, toutes les églises du culte catholique soient déclarées propriétés nationales et vendues comme telles.

Représentants, pesez ces grands moyens et décidez dans votre sagesse ».

DOREY, GILLE, LIGER, GILLET, COTARD  
[et 22 autres signatures].

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

#### 44

Le district de Caudebec, transféré provisoirement à Yvetot, envoie 28 louis en or de la fabrique de Flamanville, en écus de 6 et 3 livres, 366 l.; une guinée, et une pièce d'argent données par la citoyenne Lavieville; 5 pièces étrangères en or, 7 autres en argent provenant de l'émigré Grossin; une croix de Saint-Louis provenant de l'ex-noble Leboucher, de la commune de Blaqueville.

Mention honorable (2).

(1) Mention marginale, datée du 21 niv. B<sup>in</sup>, 21 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>o</sup>).

(2) B<sup>in</sup>, 21 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>o</sup>).

#### 45

La commune de Conches, département de Saône-et-Loire, témoigne de son dévouement à la Montagne de la Convention, et l'invite à rester à son poste. Elle dépose sur l'autel de la Raison 64 marcs d'argenterie et 80 marcs de galons or et argent. Elle expose qu'elle se trouve dans le besoin le plus pressant de subsistances, et demande les moyens de s'approvisionner.

La Convention décrète mention honorable et insertion au Bulletin; et le renvoi de la partie des subsistances à la commission des subsistances, qui est tenue d'indiquer des moyens prompts de procurer des grains (1).

#### 46

[Le c<sup>n</sup> Georges, commissaire dans le Loir-et-Cher (2), à la Conv.; Romorantin, 16 niv. II] (3)

« Citoyens Représentants,

Le vrai patriote, le vrai républicain est celui qui oubliant ses commodités, ses jouissances particulières, ne voit partout que le bonheur de ses concitoyens et la prospérité de sa patrie.

Il m'est bien doux d'avoir cet hommage à rendre à la conduite des habitants du district de Romorantin. A peine ont-ils connu l'état de dénuement dans lequel se trouvoient nos braves frères qui achèvent d'exterminer les détestables brigands de l'infâme Vendée, à peine ont-ils entendu la lettre de Guimberteau, votre collègue qui demandoit des souliers pour ne pas ralentir nos succès, que chacun s'est empressé de se déchausser, j'ai entendu dire avec l'attendrissement de l'homme véritablement sensible. Quoi ! nos frères souffrent et se battent pour nous ! ne rougirions-nous pas de rester dans nos foyers avec des chaussures !

L'enthousiasme se propage de proche en proche et bientôt dans un district qui ne contient que deux petites villes, on fournit mille paires de souliers ou tout neufs ou réparés tous à neuf.

Les vieillards malgré leurs infirmités ont voulu concourir à l'offrande civique et les enfants regretteront de ne pouvoir imiter leurs aïeux.

Citoyens représentants, un pareil exemple de dévouement civique prouve combien les Français régénérés sont dignes du bonheur que vous leur avez procuré en détruisant les monstres couronnés qui les dévoreroient. Restez à votre poste et du sommet de la Montagne foudroyez tous les insectes qui rampant encore obscurément dans la fange des marais, travaillent impuissamment à miner un édifice bâti sur les bases les plus inébranlables ».

GEORGES.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) B<sup>in</sup>, 21 niv.

(2) Nommé par le repr. Guimberteau, pour la réquisition des souliers.

(3) C 288, pl. 873, p. 9.

(4) Mention marginale datée du 21 niv. B<sup>in</sup>, 21 niv.; J. Perlet, p. 338.